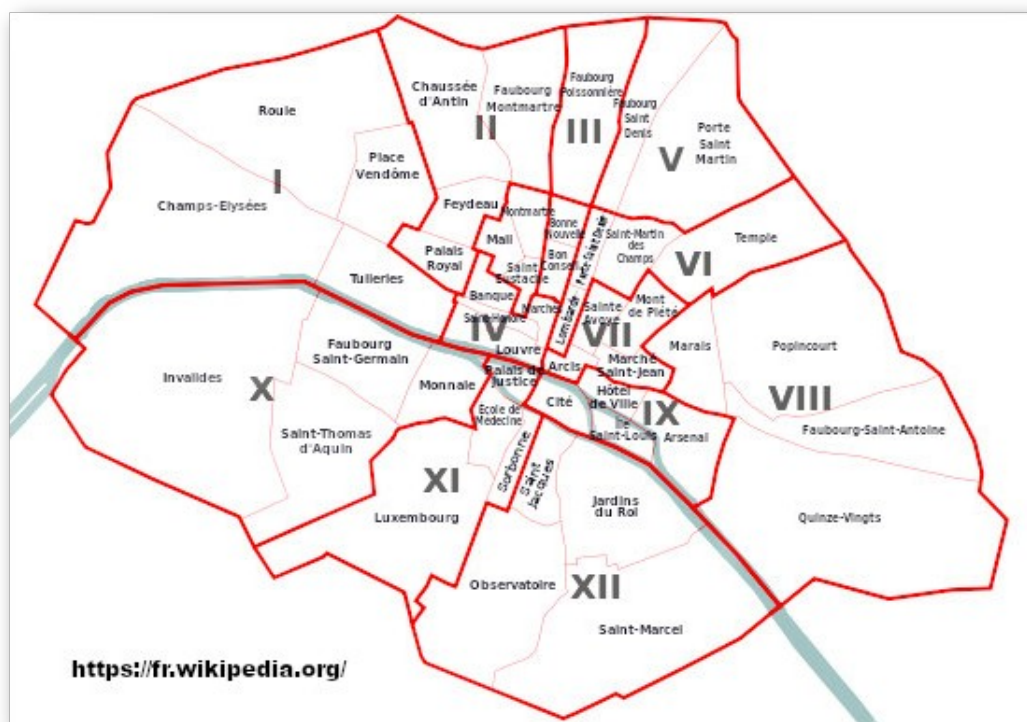


GENEALOGIE MODERNE

Ateliers d'initiation

RECHERCHER SES ANCETRES A PARIS

1. Spécificités parisiennes



Deux dates capitales pour Paris

- 1860 ; [le « Grand Paris » gagne 8 arrondissements](#)
- 1871 ; la « [semaine sanglante](#) » du 21 au 28 mai ; une grande partie des archives hospitalières et judiciaires disparaît dans un gigantesque incendie.

Comme toutes les communes de France, Paris possède les registres de naissances, de mariages et de décès.

1. Avant 1860 : des actes détruits à hauteur de 8 millions

PARIS AVANT ET APRÈS 1860

Lorsque l'on fait des recherches sur les archives parisiennes du XIX^e siècle, il est important de connaître l'histoire des frontières de la ville et leur évolution. Depuis 1790, Paris était constitué de douze municipalités devenues des arrondissements en 1805. Jusqu'en 1860, la ville de Paris était délimitée par le mur des fermiers généraux, détruit la même année et qui faisait office d'enceinte.

Une loi du 16 juin 1859, applicable au 1^{er} janvier 1860, permit à Paris d'annexer vingt-quatre communes limitrophes, s'enrichissant alors de huit nouveaux arrondissements.

Belleville, Grenelle, Vaugirard et La Villette furent annexés en totalité.

Sept communes disparurent et furent partagées entre les arrondissements parisiens et des communes de banlieue actuelles :

Auteuil et Passy : 16^e et Boulogne-Billancourt
Batignolles-Monceau : 17^e et Clichy-sous-Bois

Bercy : 12^e et Charenton-le-Pont
La Chapelle : 18^e, Aubervilliers, Saint-Denis et Saint-Ouen
Charonne : 20^e, Bagnole et Montreuil
Montmartre : 18^e et Saint-Ouen

Douze communes furent partiellement annexées à certains arrondissements parisiens, tout en continuant d'exister :

Aubervilliers : 19^e
Bagnole : 20^e
Gentilly : quartiers de Glacière dans le 14^e et Maison-Blanche dans le 13^e
Issy-les-Moulineaux : quartier de Javel dans le 15^e
Ivry : 13^e
Montrouge : quartier du Petit-Montrouge dans le 14^e
Neuilly-sur-Seine : quartier des Ternes dans le 17^e
Pantin : 19^e
Le Pré-Saint-Gervais : 20^e
Saint-Mandé : quartiers de Bel-Air et de Picpus dans le 12^e
Saint-Ouen : 18^e
Vanves : 14^e

Rechercher ses ancêtres à Paris - L. ABENSUR-HAZAN

Quelques rares documents ont pu subsister :

- la période de 1794 à 1859 pour quelques arrondissements,
- les tables de naissances, de mariages et de décès de 1844 à 1860 de l'ancienne commune de Passy,
- les registres d'état civil de 1792 à 1859 des communes de l'ancien département de Seine appartenant aujourd'hui aux Hauts de Seine, à la Seine St Denis et au Val de Marne (consultables aux AD concernées).

Les Parisiens, par voie d'annonce de presse et d'affichage dans les rues, ont été amenés à fournir la copie des papiers de leur famille. Une seconde campagne de reconstitution (la 1^{ère} ayant pris fin en 1897) a été entamé dans les années 1940-1950.



[Fonds d'archives remontant au XVII^e siècle \(généservice\)](#)

2. Après 1860 : tables décennales et registres sont consultables sur le site

👉 [Archives numérisées de Paris](#)

Depuis 1897, les actes de naissance établis en France portent en marge « mention du mariage » et depuis 1945 celle du décès.

En vous présentant dans n'importe quelle mairie parisienne, vous pourrez obtenir une copie ou un extrait d'acte de naissance depuis 1925, ou de décès depuis 1989.

Les actes bâtonnés : une partie des actes d'état civil enregistrés sous la Commune, entre le 18 mars et le 28 mai 1871, ont été annulés en vertu d'une loi du 19 juillet 1871, parce qu'ils avaient été reçus, non pas par l'officier d'état civil compétent, mais par un membre de la Commune de Paris ; on dit qu'ils ont été « batonnés » ; ils ont donc été refaits entre le 1^{er} août et le 30 septembre 1871, mais parfois plus tardivement ; ces actes apparaissent donc dans les tables décennales à cette seconde date et sont donc répertoriés, dans les TD, sur deux périodes.

Les registres paroissiaux ont également subi des pertes durant les incendies de la Commune. Les registres de la catholicité de 1792 à 1900 sont restés dans les paroisses, mais les doubles ont été versés par l'archevêché aux Archives de Paris.

Si **les recensements de la population** avec liste nominative ont été réalisés partout en France, tous les 5 ans à partir de 1836 (sauf en période de guerre), la capitale n'a pas eu de dénombrement avant 1926, probablement du fait de la complexité de l'opération. Exception faite toutefois pour la population juive : il existe 2 recensements nominatifs datant de 1850 et 1872 conservés au consistoire de Paris.

👉 [Archives de catholicité](#)

👉 [Le consistoire de Paris](#) et [les archives numérisées](#)

👉 [Cercle de généalogie juive](#)

Pour l'ensemble de la population parisienne, il existe seulement 4 recensements nominatifs (1926, 1931, 1936, 1946). Ces recensements permettent de mieux situer socialement une famille. Il apparaît souvent un certain regroupement des foyers en fonction d'une origine commune, d'une profession ou d'une catégorie sociale





3. Les archives des notaires parisiens

Elles sont constituées d'actes originaux (les minutes), de répertoires et de dossiers «client», et versées aux Archives Nationales. Elles sont conservées au sein du «Minutier Central» des notaires de Paris, créé en 1928.



[Le Minutier central des notaires de Paris](#)

Les actes sont généralement signés par deux notaires. Pour le 16^{ème} et le 17^{ème} siècle, l'acte sera à rechercher dans les minutes du second notaire. Pour le 18^{ème}, seul le nom du notaire ayant passé l'acte est en général mentionné ; pour le 19^{ème}, il faudra rechercher l'acte dans les minutes du 1^{er} notaire mentionné.

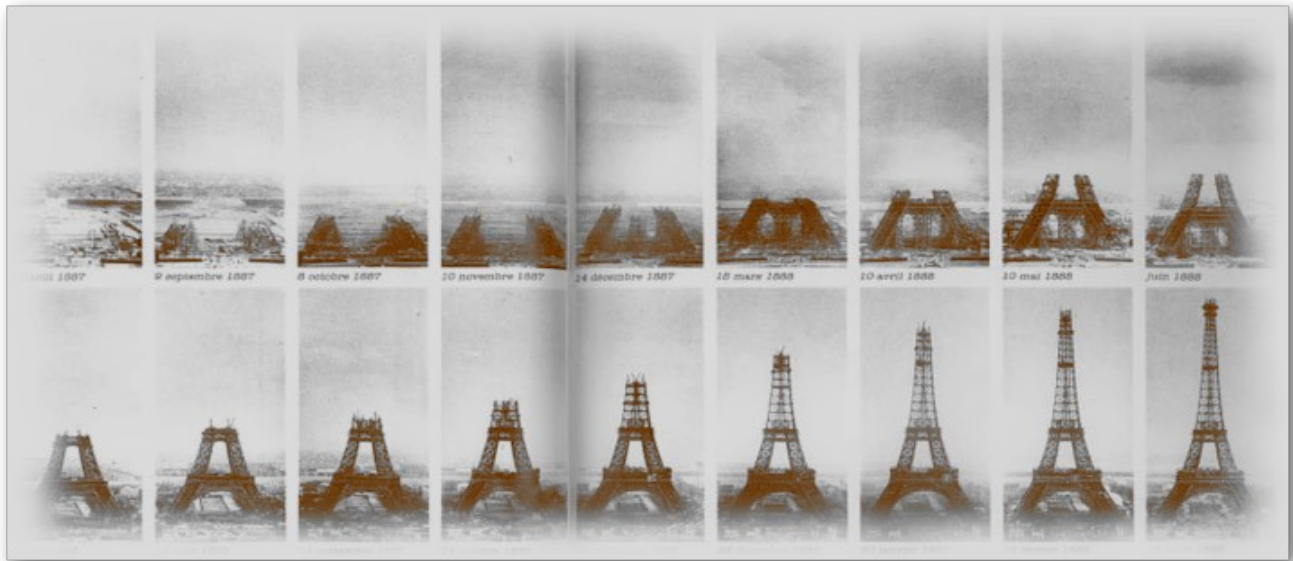
Pour les actes passés sous l'Ancien Régime, et si vous ignorez le nom du notaire, il vous faudra rechercher dans les registres des insinuations (AN – série Y), où sont conservés les donations de 1539 à 1791, les testaments et les contrats de mariage.

4. Les archives de Paris

Archives communales (Ville de Paris) et départementales (ancien départ de la Seine) sont conservés au même endroit :

- l'administration départementale révolutionnaire,
- les finances et les travaux publics,
- les faillites et liquidations judiciaires entre 1699 et 1935
- les activités du Conseil Général (créé en 1984)
- la préfecture de la Seine
- la garde nationale

Certains fonds ont un intérêt pour la généalogie puisqu'ils permettent de cerner la vie des parisiens, notamment professionnelle.



Je vous invite désormais à lire les 2 articles suivants « Naitre, se marier et mourir à Paris ».

Pour en savoir plus :

[Article sur GENEANET](#)

[Découvrir l'architecture et l'histoire de Paris](#)

[Sans le sou, se cultiver à Paris](#)

Françoise pour MICROTEL91
<https://microtel91.com/> / Fevrier 2020